



1

Qu'est-ce qu'une ENTREPRISE?

Qu'est-ce qu'une ENTREPRISE

Plan du chapitre

- ▣ L'approche juridique
- ▣ L'approche économique
- ▣ L'approche systémique
- ▣ Les critères de classification
 - *Le critère de la taille*
 - *Le critère financier*
 - *Le critère du nombre de salariés*
 - *Le critère du statut juridique*



L'approche juridique de l'entreprise

Une entreprise est:



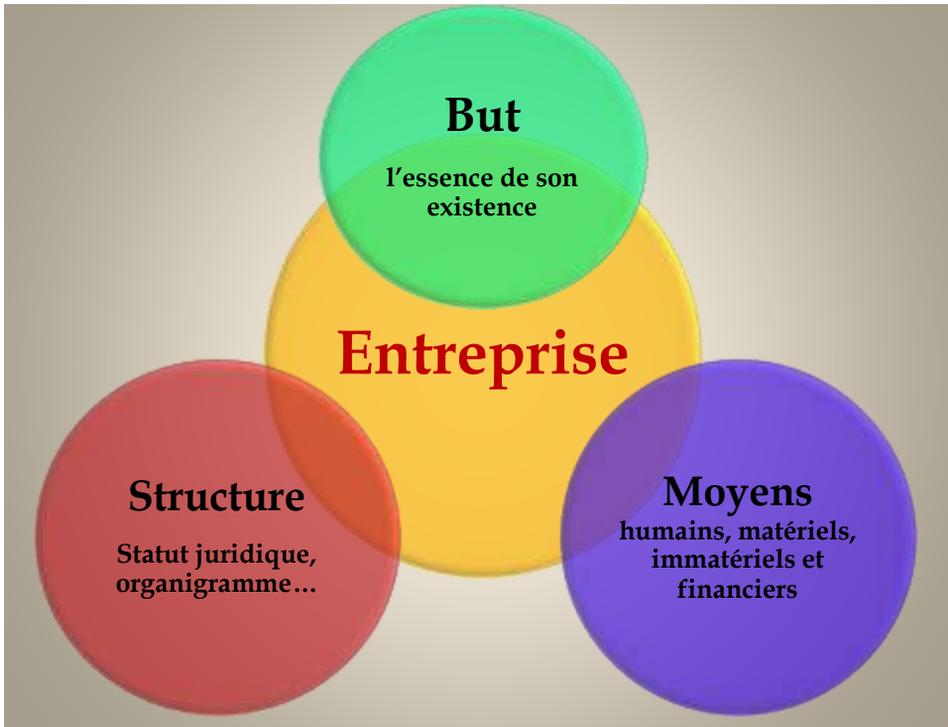
- ▣ Un **contrat**
- ▣ par lequel **deux ou plusieurs** personnes
- ▣ conviennent de **mettre en commun des biens ou leur industrie**
- ▣ en vue de **partager les bénéfices** ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Une entreprise peut aussi être instituée par une seule personne.

L'approche Economique de l'entreprise

Une entreprise est

- Une **organisation économique**
- **de forme juridique** déterminée
- **réunissant des moyens** humains, matériels, immatériels et financiers
- pour **produire des biens ou des services**
- destinés à être vendus sur un marché **pour réaliser un profit**



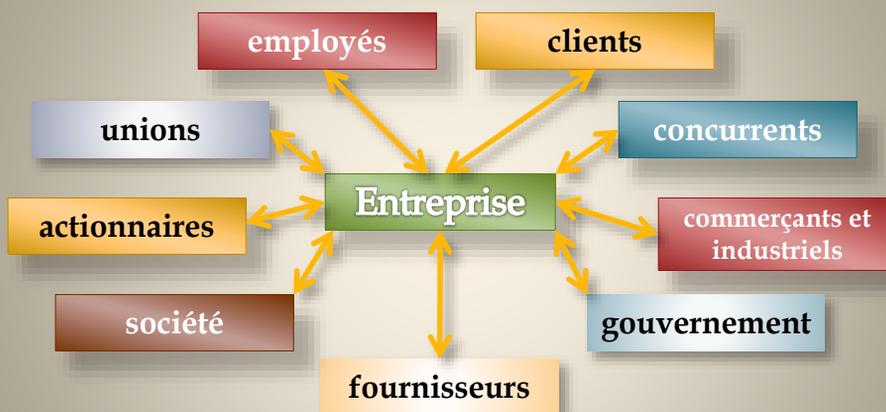
Caractéristiques d'une entreprise

- ▣ **Entité autonome:** jouit d'une personnalité qui dépasse sa simple expression juridique.
- ▣ **Modifie son environnement:** l'entreprise agit et réagit à son environnement, en s'adaptant aux évolutions de la sphère économique, sociale, juridique...
- ▣ **Une organisation sociale:** elle reflète les individus qui la compose (leurs conflits, leurs problèmes sociaux...).
- ▣ **Un système complexe car ouvert:** l'entreprise est constamment en relation avec un nombre important de partenaires vers lesquels elle échange des biens, des services, des hommes, des informations...

L'entreprise: Système ouvert



SYSTÈME COMPLEXE ET OUVERT



L'entreprise est une organisation complexe, ouverte sur son environnement, et en interaction perpétuelle avec lui.

Approche Systémique de l'Entreprise

Malgré leurs différences, toutes les entreprises peuvent être représentées selon le principe d'un système.

le système est un ensemble d'unités en interrelation mutuelle

4 Concepts

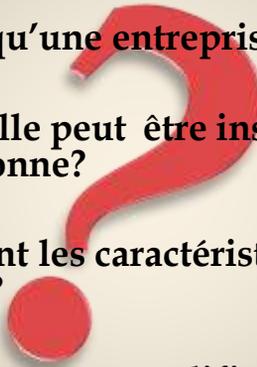
- ▣ **Interaction:** Double action des éléments en question.
- ▣ **Globalité:** un système est un tout non réductible à ses parties.
- ▣ **Organisation:** matière + énergie + information sont assemblés et mis en œuvre ou en forme.
- ▣ **Complexité:** le système est à la fois compliqué et incertain.

Approche Systémique (suite)

les sous-systèmes essentiels

- ▣ **Le sous-système productif:** a pour fonction de produire et de mettre à la disposition du client les différents biens et services.
- ▣ **Le sous-système commercial:** a pour fonction de vendre les différents biens et services créés par le sous-système productif.
- ▣ **Le sous-système administratif et financier :** a pour but d'assurer le suivi administratif et comptable ainsi que la gestion des flux monétaires.

QUESTIONS de REVISION

- 
1. Qu'est-ce qu'une entreprise?
 2. Est-ce qu'elle peut être instituée par une seule personne?
 3. Quelles sont les caractéristiques d'une entreprise?
 4. Pourquoi peut-on qualifier les entreprises de systèmes ouverts?

QUESTIONS de REVISION

1. Du point de vue juridique:

Un **contrat** entre **deux ou plusieurs** personnes pour **mettre en commun des biens ou leur industrie** en vue de **partager les bénéfices**.

Du point de vue économique:

Une **organisation économique de forme juridique** déterminée **réunissant des moyens** (humains, matériels, immatériels et financiers) pour **produire des biens ou des services pour réaliser un profit**.

2. Une entreprise peut être instituée par une seule personne.

QUESTIONS de REVISION

3. Caractéristiques d'une entreprise:

- ▣ **Entité autonome:** sa personnalité dépasse son expression juridique.
- ▣ **Modifie son environnement:** l'entreprise agit et réagit à son environnement (économique, social, juridique...)
- ▣ **Une organisation sociale:** reflète les individus qui la compose (conflits, problèmes sociaux...).
- ▣ **Un système complexe et ouvert:** échange des biens, des services, des hommes, des informations... avec plusieurs partenaires.

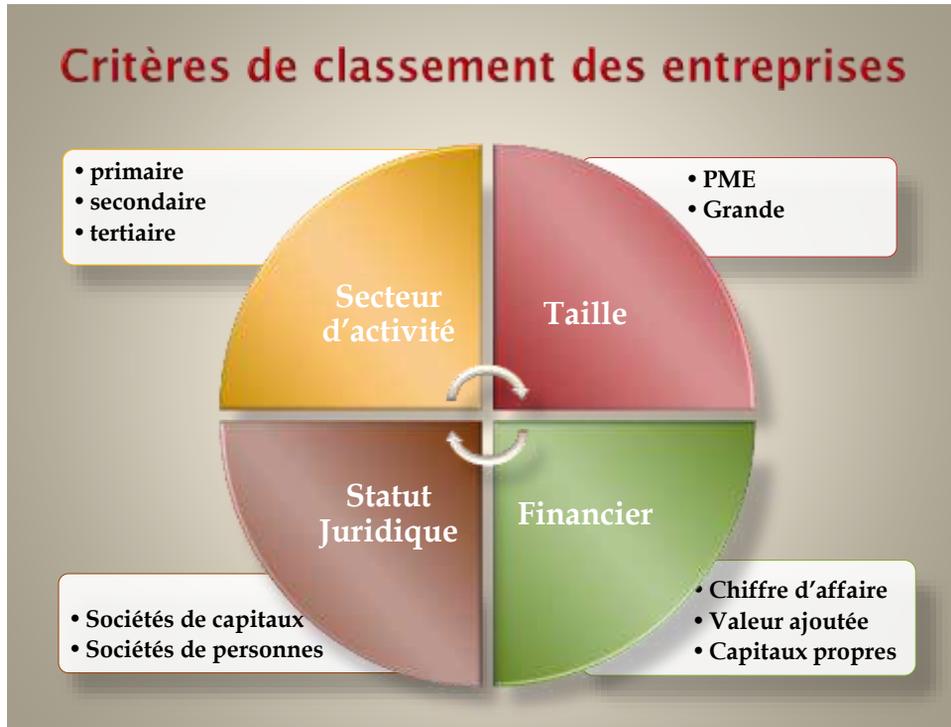
QUESTIONS de REVISION

4. Caractéristiques des entreprises comme systèmes ouverts:

Le système est un ensemble d'unités en interrelation mutuelle. Il est ouvert quand il est en réaction avec son environnement extérieur.

Les 4 Concepts qui font que l'entreprise soit un système ouvert sont:

- ▣ **Interaction:** Double action des éléments en question.
- ▣ **Globalité:** un système est un tout non réductible à ses parties.
- ▣ **Organisation:** matière + énergie + information sont assemblés et mis en œuvre ou en forme.
- ▣ **Complexité:** le système est à la fois compliqué et incertain.



Les critères de classement

Par secteur d'activité (la nature de leur production)
 On distingue trois secteurs d'activités:

- Le secteur primaire**
- Le secteur secondaire**
- Le secteur tertiaire**

La révolution technologique (et de la communication) amène à parler d'un quatrième secteur (le quaternaire) qui regrouperait les entreprises de communication.

Regroupe les entreprises qui fournissent un service qu'il soit marchand ou non marchand.

entreprises naturelles (agricoles, l'extraction ou de l'exploitation forestière).

Les critères de classement (suite)

La taille de l'entreprise selon le nombre de salariés



- ▣ La taille d'une entreprise peut se mesurer à l'aide de plusieurs critères, qu'il convient de combiner.

Nombre de salariés

Micro-entreprise	→ 0
Très petite entreprise (TPE)	→ 1 à 9
Petite entreprise (PE)	→ 10 à 49
Moyenne entreprise (ME)	→ 50 à 499
Grande entreprise	→ De 500 à 999
Très grande entreprise	→ Plus de 1000

Les critères de classement (suite)

La taille selon le chiffre d'affaire

- ▣ **Définition:** le chiffre d'affaire est égal au montant des ventes de biens ou services réalisées pendant une période donnée dans le cadre des activités normales de l'entreprise.

- ▣ Il se mesure de la manière suivante:



$$\text{CA} = \text{Quantités de biens ou services vendus} \times \text{prix unitaire}$$

Les critères de classement (suite)

La taille selon la valeur ajoutée

- ▣ Elle mesure la contribution d'une entreprise à la création de richesse, sa production effective.
- ▣ Elle est égale à la différence entre la valeur finale du produit et la valeur des consommations intermédiaires (énergie, matières premières, produits semi-finis, etc.) utilisées pour sa fabrication.



- ▣ Elle se mesure de la manière suivante:

$$VA =$$

Valeur finale du produit - Valeur des consommations intermédiaires

Les critères de classement (suite)

La taille selon les capitaux propres

- ▣ Ils sont constitués:
 - du capital social (argent apporté par les propriétaires pour créer l'entreprise)
 - et de l'autofinancement (l'épargne de l'entreprise).





Critère du statut juridique

On distingue deux grands types de statut juridique selon que l'entreprise possède ou non une personnalité propre.

- Les statuts juridiques conférant à l'entreprise une personnalité morale
- Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale

Les statuts juridiques conférant à l'entreprise une personnalité morale

- ▣ appelée aussi «**société de capitaux**»
- ▣ l'entrepreneur limite ses risques aux apports qu'il fait à l'entreprise lors de sa création
- ▣ Souvent adopté lorsque l'entrepreneur ne dispose pas seul des capitaux suffisants pour créer sa société
- ▣ Des partenaires apporteront leurs capitaux en contrepartie d'une part du capital de la société créée. Ils acquièrent alors le titre d'actionnaire.

Les statuts juridiques conférant à l'entreprise une personnalité morale

- ▣ Les principaux types d'entreprises ayant une personnalité morale sont:

- **Société Anonyme Libanaise (SAL)**
- **Société à Responsabilité Limitée (SARL)**
- **Société en Commandite par Actions (SCPA)**
- **Société Holding**
- **Société Offshore**

Société Anonyme Libanaise (SAL)

- ▣ Comprend au moins trois actionnaires
- ▣ Capital minimum est de 30 millions L.L.
- ▣ Les actionnaires ne sont responsables qu'en fonction de leurs parts dans la société
- ▣ La majorité des membres du conseil d'administration doivent être libanais
- ▣ La réunion des actionnaires a lieu une fois par an
- ▣ Transfert libre des actions
- ▣ Absence de restriction sur les activités
- ▣ Absence de limitation à la participation étrangère
- ▣ Deux experts-comptables sont exigés
- ▣ Taxe de 15% sur les revenus de la société

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

- ▣ Composée de 3 → 20 associés au maximum
- ▣ Les associés détiennent un pourcentage défini de la société
- ▣ La responsabilité personnelle des associés à l'égard de la dette de la société est limitée
- ▣ Un capital minimal de 5 millions de livres libanaise est entièrement versé lors de l'enregistrement
- ▣ La réunion de l'assemblée générale a lieu une fois par an
- ▣ Taxe de 15% sur les revenus de la société

Société en Commandite par Actions (SCPA)

- ▣ Pas d'exigences spécifiques quant au capital
- ▣ Le capital est divisé en actions
- ▣ **Les commanditaires** sont soumis aux mêmes obligations que les actionnaires dans une SAL
- ▣ **Les commandités**, ou membres associés, sont pleinement et personnellement tenus responsables de l'administration et des dettes de la SCPA

Société Holding

- ▣ Enregistrée sous la forme de sociétés anonymes
- ▣ **Activité limitée** à l'achat des actions dans des sociétés SA ou SARL libanaises ou étrangères
- ▣ Elle est **exemptée d'impôts sur le revenu** et sur la distribution des dividendes.
- ▣ Elle est gérée par des directeurs et tient des assemblées générales annuelles
- ▣ Deux citoyens libanais au moins doivent figurer au conseil d'administration
- ▣ Le siège social de la société doit se trouver au Liban

Société Offshore

- ▣ Peut avoir son siège hors Liban
- ▣ Organisée comme les sociétés anonymes
- ▣ Bénéficie d'une taxation préférentielle
- ▣ Son activité est limitée aux activités commerciales (ex. utiliser les zones franches pour importer et exporter)
- ▣ Le conseil doit comprendre au moins deux directeurs libanais
- ▣ La société doit nommer un expert-comptable libanais

Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale

- ▣ Appelés aussi «**sociétés de personnes**»
- ▣ **Le patrimoine de l'entrepreneur se confond avec celui de l'entreprise**: l'entrepreneur court le risque que son patrimoine personnel ne soit utilisé pour combler les pertes de la société
- ▣ L'entreprise n'est pas soumise au régime de l'imposition sur les sociétés mais dépend du régime d'imposition sur les revenus
- ▣ Les formalités de constitution de ce type de société sont moins lourdes et moins coûteuses

Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale

- ▣ **Exemples de sociétés de personnes:**
 - **L'entreprise individuelle**
 - **Société en Nom Collectif (SNC)**

Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale

▣ **L'entreprise individuelle**

Concerne les artisans, commerçants et professions libérales.

L'entrepreneur est seul (sans associés)

L'entrepreneur est personnellement et indéfiniment responsable des dettes de l'entreprise sur ses biens personnels

Soumise à l'impôt sur le revenu

c'est la structure la plus simple et la plus économique et la plus dangereuse pour l'entrepreneur (exonération de la TVA, déclarations fiscales simplifiées, et obligations comptables limitées à la tenue d'un simple cahier pour enregistrer les recettes au jour le jour)

Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale

Société en Nom Collectif (SNC)

- Réunit au minimum deux associés
- Possède un capital, mais aucun minimum n'est imposé
- L'entrepreneur est personnellement et indéfiniment responsable des dettes de l'entreprise sur ses biens personnels
- Les associés sont soumis à l'impôt sur les revenus
- Les règles de fonctionnement sont plus simples et moins onéreuses que celles d'une SARL

Pas très appréciée car elle cumule les inconvénients de l'entreprise individuelle et ceux des sociétés:

- Responsabilité indéfinie et solidaire sur le patrimoine personnel de chaque associé
- Régime d'imposition lourd
- Partage du pouvoir et décisions collectives...

LECTURE OBLIGATOIRE



PME/PMI situation actuelle et perspectives

<http://www.ces.gov.lb/SiteCollectionDocuments/Files/Etude%20sur%20les%20PME-PMI%20version%20Fr.pdf>

ETUDE DES ENTREPRISES AU LIBAN

- ▣ Selon le recensement global de l'Administration Centrale des Statistiques (1996), le nombre des PME peut être estimé actuellement à 166.000 unités de production dans tous les secteurs

La répartition des entreprises selon le nombre d'employés

	1-4	5-9	10-19	20-49	50 et plus	Total
Nombre des entreprises	146560	12877	3936	1575	837	165785
Pourcentage	88,4	7,8	2,4	1,0	0,5	100,00

Nous remarquons que plus de 95% des entreprises sont ne sont pas des PME.

ETUDE DES ENTREPRISES AU LIBAN

Répartition des entreprises selon l'activité économique

Secteurs de production	Total des entreprises	Pourcentage
Construction et immobilier	3817	2,3
Commerce	100708	60,7
Agriculture	6799	4,1
Tourisme, hôtellerie et restauration	7719	4,7
Santé et assurances	4364	2,6
Industrie	25095	15,1
Services aux individus	12205	7,4
Autres	5024	3,0
Total	165785	100,00

Nous remarquons que 60,7% des PME/PMI appartiennent au secteur commercial.

ETUDE DES ENTREPRISES AU LIBAN

La répartition des entreprises selon leur forme juridique

Forme juridique des entreprises	Entreprise individuelle	Société en nom collectif	Société en commandite simple	SARL	SAL	Autre	Total
Nombre	143562	11051	2296	6773	1098	1005	165785
Pourcentage	86,60	6,67	1,38	4,09	0,66	0,61	100,00

Le nombre des entreprises individuelles dépasse 85% du total des entreprises actives contre 0,7% pour les SAL, 6,7% pour les sociétés en nom collectif, et 4,8% pour les SARL.